



Pension alimentaires

Par **Charlou12**, le **15/08/2023** à **15:20**

Bonjour, je versé actuellement une pension alimentaire de 150€ par mois a mon ex conjointe

J'ai refait ma vie et me suis pacsé, j'ai 1 enfant en plus et bientôt un autre. et maintenant propriétaire d'une maison.

J'aimerais faire baisser la pension a 100€ car je vais avoir 2 autres enfants a charge et 1000€ de crédit immobilier.

Est ce possible ? Je vais proposer à mon ex conjointe mais il faut d'abord que je soit sur que ce soit possible.

Merci!

Par **youris**, le **15/08/2023** à **16:30**

bonjour,

s'agit-il d'une pension alimentaire fixée par le juge aux affaires familiales pour les enfants que vous avez eu avec votre ancienne conjointe ?

Sinon il s'agit d'une prestation compensatoire fixée lors du divorce.

si vous n'avez pas été marié avec cette personne, vous ne lui devez rien puisqu'il n'existe pas prestation compensatoire dans le cadre du pacs ou du concubinage.

salutations

Par **yapasdequoi**, le **15/08/2023** à **16:42**

Bonjour,

Si vous n'êtes pas divorcés, ce n'est pas votre "ex-conjointe" et la pension ne peut concerner

que votre enfant commun.

C'est le JAF qui décide du montant de la pension. Il faut donc le saisir pour exprimer votre demande.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>